pour combattre un mépris qui a trop duré

emploi public, les salaires et le pouvoir d'achat sont continuellement remis en cause et nos services publics territoriaux attaqués de toutes parts. Et, comme s'ils en étaient responsables, les agent-es territoriaux sont montré-es du doigt!

Il est loin le temps où l'engagement des agent-es publics était salué quotidiennement, en particulier pendant la crise sanitaire, et leur rôle prépondérant reconnu comme indispensable pour répondre aux enjeux de la crise. La loi de transformation de la Fonction publique que nous avons rebaptisée de "destruction" de la Fonction publique du 6 août 2019, remet profondément en cause nos acquis sociaux: temps de travail, droit de grève, fusion du comité médical et de la commission de réforme... cette loi a même prévu la disparition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Malgré le fait, et nous le savons toutes et tous, que c'est dans la Fonction Publique Territoriale qu'il y a le plus d'accidents de travail.

Quelques chiffres alarmants

(source: DGAFP 2020)

43% des agent-es vivent des situations de stress;

40% subissent des comportements hostiles;

30% des agent-es jugent plutôt négatives les réorganisations de services, changement dans les techniques utilisées;

15 % des agent-es ne disposent pas d'au moins 48 h consécutives de repos par semaine ;

Plus de 32% des agent-es déclarent devoir faire trop vite un travail qui demanderait davantage de soin;

Plus de 35 % des agent-es disent qu'ils ne ressentent pas la fierté du travail bien fait...

Des réformes qui s'empilent sans véritable concertation et, plus grave, sans prise en compte de la réalité quotidienne du travail «sur le terrain»... Des réorganisations de services, un nouveau management public, des réductions de postes et d'emplois, des coupes budgétaires provoquant une augmentation de la charge et de l'intensité du travail...

Tout cela se traduit par une dégradation réelle et visible de nos conditions de travail, un accroissement des accidents de service et une augmentation du stress, avec des conséquences sur la vie personnelle.

LA PRIORITÉ C'EST :

→ le respect de la santé et du bien-être des agent-es au travail;

considérer que l'amélioration de la qualité des services publics passe par une amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail pour toutes et tous;

prendre en compte et respecter la parole des personnels, acteurs de leurs métiers, experts de leur profession.





NOS CONDINONS DE TRAVAIL

Dialogue social et conditions de travail, ça ne peut pas continuer comme ça!



LA FSU TERRITORIALE S'ENGAGE POUR DÉFENDRE ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Il est urgent d'imposer:

- → des postes et emplois en nombre suffisant, car de mauvaises conditions d'emploi sont facteurs de risques psychosociaux;
- → une meilleure **organisation du temps de travail respectueuse** de la vie des agent-es;
- → un autre pilotage des services qui prenne mieux en compte l'expertise professionnelle des agent-es et leurs acquis professionnels;
- → une **médecine professionnelle de prévention** digne de ce nom pour toutes et tous ;
- → la **prise en charge à 100% des cotisations « mutuelle »** aussi bien en santé qu'en prévoyance ;
- → l'amélioration des fins de carrière : durée du temps de travail, cessation progressive d'activité, congé de fin d'activité, niveau des pensions;
- → la prise en compte de la pénibilité de certains postes et de certaines missions;
- → le **rétablissement des CHSCT** qui permettent d'alerter, de prendre en compte la situation des agent-es et de trouver les solutions adéquates, qui permettent aussi une réelle intervention des agent-es sur leurs conditions de travail;
- → la suppression du jour de carence : rétabli par le gouvernement, il est injuste! Le jour de carence punit financièrement les agent-es malades. Il est absolument inefficace pour lutter contre l'absentéisme (souvent dû à des situations dégradées des conditions de travail) puisque toutes les études démontrent que cette disposition entraı̂ne une augmentation de la durée des arrêts maladie.

Pour la défense de nos conditions de travail exigeons-en de meilleures





